

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 02 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Etaient présents : Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoints ;
Mmes GALLIENNE Véronique, DUHO Christelle, Mrs DURIEZ, AMELOT Eric, POINTEL Christian.
Absents : Mmes PAEME Yveline, CAMPERVEUX Anna, ROUSSETTE Stéphanie, SIZAIRE-LECLERCQ Sonia, Mr FARCY Patrick

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

TARIFS DE L'ACCUEIL DU MIDI INCLUANT LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle les tarifs pratiqués ces dernières années dans le cadre du temps du midi incluant la restauration scolaire. Les tarifs actuels, facturés aux familles sont :

Pour les habitants de Pont-Saint-Pierre : 3.15 € / repas ; pour les extérieurs : 4.15 € / repas

P.A.I. (projet d'accueil individualisé) : 1.35 € / repas ; pour les adultes : 4.15 € / repas.
Accueil loisirs extérieurs : 5.35 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix du repas et d'arrêter, comme suit, les tarifs qui seront appliqués au 01/09/2026 :

Pour les habitants de Pont-Saint-Pierre : **3.20 € / repas** ; pour les extérieurs : **4.20 € / repas**

P.A.I. (projet d'accueil individualisé) : **1.40 € / repas** ; pour les adultes : **4.20 € / repas**.

Accueil loisirs extérieurs : 5.40 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

86DELIB09032026



Valérie Lavigne Courteux

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 027-212704704-20260309-86DELIB09032026-DE